

RÈGLEMENT FINANCIER 2025-2026

FORMATIONS SUPÉRIEURES PAR VOIE SCOLAIRE

Chers étudiants,

Vous êtes invités à lire attentivement le règlement financier des formations supérieures par voie scolaire. L'acceptation du présent règlement, intégralement et sans réserve, est matérialisée par **la signature du contrat de responsabilité** début septembre et réactualisée chaque année. De cette acceptation dépend votre scolarisation effective et pérenne dans notre établissement. Merci pour votre confiance.

Emmanuel ORTOLO

Chef d'établissement

Coordinateur du Groupe Scolaire

DISPOSITIONS GÉNÉRALES SCOLARITE ET HEBERGEMENT

Ce règlement financier ne concerne que les étudiants en voie scolaire et non les apprenants en contrat d'apprentissage. Chaque étudiant est invité à lire attentivement le présent règlement financier. Les tarifs sont calculés **mensuellement sur 9 mois**, de septembre à mai. Vous recevrez mi-septembre une facture annuelle avec un échéancier sur 9 mois. **Il ne vous sera pas envoyé de rappel pour vos mensualités. Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.**

Prélèvements, chèques ou espèces, au choix :

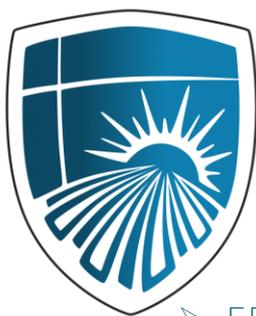
- 9 échéances, le 20 septembre et ensuite le 10 de chaque mois d'octobre à mai ;
- 3 échéances, le 20 septembre, le 10 janvier, le 10 avril ;
- 1 échéance, le 20 septembre ;

En cas de rejet de prélèvements, **les frais seront imputables et facturés au payeur.** Au-delà de trois rejets de prélèvements, ces derniers seront suspendus. Le payeur s'en acquittera directement auprès du service comptable, en espèces ou par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint Jacques de Compostelle. Si le retard après ces trois rejets n'est pas régularisé dans les temps **le dossier sera transmis à notre cabinet de recouvrement.**

➤ FRAIS DE SCOLARITÉ

Toute période commencée est dû. Pour la comptabilité, les périodes sont les suivants :

- 1^{ère} période : septembre, octobre et novembre,
- 2^{ème} période : décembre, janvier et février ;
- 2^{ème} période : mars, avril et mai.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

➤ FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER

Un chèque d'acompte de 100 € sera demandé à l'inscription (pour les nouveaux élèves seulement. 1ère année dans l'enseignement supérieur). Ce chèque sera débité à sa réception et déduit de votre facture annuelle. Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.

Des frais de dossiers sont également demandés au moment de l'inscription : 15 € (non remboursable).

➤ TARIFS

Les tarifs mentionnés ci-après sont mensuels, à multiplier par 9 mois.

	FORMATIONS PAR VOIE SCOLAIRE	
EXTERNAT	BTS NDRC & SP3S	75,55 €
<i>Contribution des familles</i>	BTS Bioqualité	91,10 €
FRAIS ANNEXES		12,00 €
<i>Reprographie, affranchissement, etc.</i>		
COTISATIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE		8,10 €
<i>DDEC & UDOGEC - Obligatoires</i>		
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES		2,45 €
<i>Annulation possible avant le 15 octobre par mail : gestion@sjdc-dax.fr</i>		

➤ RESTAURATION

Un restaurant étudiant est mis à disposition des étudiants. Ces derniers pourront y prendre des petits déjeuners, déjeuner, dîners. La salle est ouverte de 7h00 à 21h, le service restauration de 11h45 à 13h45 et de 19h15 à 20h15 selon un calendrier transmis en début d'année. Chaque étudiant aura une carte qu'il devra créditer auprès de la société de restauration pour régler ses repas à la caisse du restaurant.

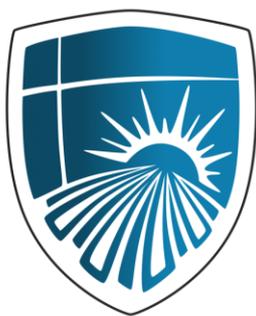
Un forfait type internat est proposé aux étudiants logés sur site, incluant l'hébergement, le petit-déjeuner et le dîner (au choix).

HÉBERGEMENT EN CHAMBRE ÉTUDIANTE

Le Centre d'Études Supérieures Catholique des Landes Saint Jacques de Compostelle propose aux étudiants **un service d'hébergement en chambres individuelles meublées avec salle d'eau privative** ouvrant droit à l'Allocation de Logement Sociale (ALS). Plus de renseignements concernant les aides au logement pour les étudiants au 09/69/32/52/52 ou à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>.

➤ MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Les chambres sont mises à disposition des étudiants du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 mai 2026. L'établissement se laisse le droit d'attribuer librement les chambres aux étudiants et se laisse également le droit de renouveler ou non la mise à disposition pour l'année suivante. Il sera possible de



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

conserver sa chambre sur le mois de juin en faisant la demande par mail (gestion@sjdc-dax.fr) avant le 20 mai. Une facture complémentaire sera établie pour ce mois supplémentaire et le paiement sera à effectuer au 10 juin (prélèvement ou chèque).

➤ CAUTION

La caution demandée s'élève à 1 mois d'hébergement simple, soit : 320,00 €. Le chèque est à remettre le jour de l'installation et sera encaissé (ordre : SJDC DAX).

➤ ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera établi le jour de l'installation, en présence de l'étudiant et d'un représentant de l'établissement. Un état des lieux de sortie sera réalisé dans les mêmes dispositions à la restitution des locaux. Pour l'état des lieux de départ, le rendez-vous doit être pris minimum 1 semaine avant.

➤ DURÉE

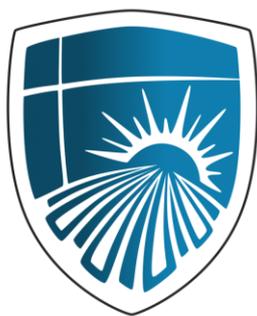
Toute période commencée est due. Pour la comptabilité, les périodes sont les suivants (différentes des périodes scolaires):

- **1^{ère} période** : septembre, octobre, novembre ;
- **2^{ème} période** : décembre, janvier, février ;
- **3^{ème} période** : mars, avril, mai. Il est possible, avec l'accord du chef d'établissement, de restituer la chambre au 1er décembre 2025, en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 novembre 2025 et au 1er mars 2026 en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 février 2026. Sans respect de ces consignes les 9 échéances sont à régler.

PRESTATION	TARIF MENSUEL <i>Paieement pour 9 mois – Septembre à Mai</i>
Chambre individuelle meublée et salle d'eau privative (le linge de lit et de toilette, ainsi que l'oreiller ne sont pas fournis. Alèse obligatoire)	320,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi.	390,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 petits déjeuners par semaine, du mardi au vendredi et 4 dîners, du lundi au jeudi	410,00 €

➤ SECURITE SOCIALE ÉTUDIANTE

Dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 08 mars 2018, la sécurité sociale étudiante est réformée en profondeur. Elle est gérée de manière progressive par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie depuis la rentrée 2018. Pour des renseignements complémentaires : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

➤ BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ces bourses sont distinctes de celles attribuées dans l'enseignement secondaire et font l'objet d'un nouvel acte de candidature renouvelable chaque année directement sur le site web du CROUS : <http://www.crous-bordeaux.fr>

➤ CONTACT FACTURATION

Pour toute question liée à la facturation, merci de contacter Mme Claire CAULE-ZUNZUNEGUI, attachée de gestion, au 05 58 56 30 58 ou par mail à gestion@sjdc-dax.fr.